

CAP Réparation des carrosseries



Le titulaire de ce CAP dépose, répare et repose les éléments de carrosserie. Il contrôle les structures, prépare et réalise la mise en peinture. Il peut travailler dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

Par la suite, il peut choisir de se spécialiser dans la peinture des carrosseries ou le contrôle et la remise en ligne des structures.

Exemple(s) de métier(s):

- [carrossier/ère](#)
- [contrôleur/euse technique automobile](#)

Poursuite des études

Après le CAP carrosserie réparation, la majorité des élèves entrent dans la vie active.

Il est également possible, sous certaines conditions :

- d'acquérir en un an une mention complémentaire (MC)
- de passer un CAP en un an
- de poursuivre ses études en brevet professionnel (BP)
- de préparer un baccalauréat professionnel

Poursuite d'études conditionnelle

Exemples de formations poursuivies :

- [CAP Peinture en carrosserie](#)
 - [Bac pro Construction des carrosseries](#)
 - [Bac pro Réparation des carrosseries](#)
-
- Ministère(s) de Tutelle : ministère chargé de l'Éducation nationale
 - Nature du diplôme : diplôme national ou diplôme d'Etat
 - Durée de la formation : 2 ans
 - Niveau terminal d'études : CAP ou équivalent